

Bulletin sur la santé, la sécurité et l'environnement

Mai/juin 2011



Le 1er juin, la Journée des travailleuses et des travailleurs blessés

Dans ce numéro:

Organisation mondiale de la santé et cancer	2
Le Canada, pays délinquant	3
Carte de surveillance et amiante	5
Table ronde sur la Déclaration universelle des droits de la Terre	6
Exposition d'œuvres d'art - sections locales 200 et 444 des TCA	8
Journée Chrysler pour les enfants - section locale 444 des TCA	9
Des citernes pluviales pour prévenir le cancer	10
Nanodispositif pour l'énergie solaire	11
Qu'est-ce que le stress thermique?	12
Gérer le stress thermique	14
Mise à jour des cours de santé et sécurité au travail	15
Saviez-vous que?	15



Le mercredi 1^{er} juin 2011 a marqué le 28^e anniversaire de la Journée des travailleuses et travailleurs blessés en Ontario. Des travailleuses et travailleurs blessés, des politiciens et des militants syndicaux se sont réunis à Queen's Park pour rappeler au gouvernement que l'indemnisation des travailleuses et des travailleurs N'EST PAS une « faveur ». Au contraire, le système établi il y a près de 100 ans était supposé procurer une indemnisation juste aux travailleuses et travailleurs blessés en échange du droit de poursuivre un employeur pour les blessures causées en raison du travail exécuté.

Depuis 1984, des travailleuses et travailleurs blessés se réunissent à Queen's Park pour défendre les droits des personnes blessées au travail. Cette année-là, plus de 3 000 travailleuses et travailleurs blessés et les membres de leur famille ont participé à un comité du gouvernement qui se penchait sur l'idée de remplacer la rente à vie d'accident du travail par un paiement forfaitaire pour les douleurs et les souffrances subies et un

système de paiement pour la perte de salaires.

En fait, en Ontario et dans plusieurs autres provinces, le système d'indemnisation est devenu plus sévère et obstructif, ce qui oblige les travailleuses et travailleurs blessés à lutter pour obtenir les prestations d'invalidité à long terme et les soins médicaux auxquels ils ont droit.

Par exemple, en Ontario, les prestations versées ont chuté de 20 % au cours des dix dernières années par rapport au coût de la vie, alors que pendant la même période, plus de 2 milliards de dollars ont été versés

aux employeurs ontariens en remises de cotisations.

Il y a un siècle lorsque la loi sur l'indemnisation des travailleuses et travailleurs a été instaurée en Ontario, les principes ont été clairement établis : une indemnisation serait versée

tant que le travailleur est invalide; ce serait un régime sans égard à la responsabilité; le régime serait financé par l'employeur; et le processus ne serait pas une lutte, mais un processus coopératif afin de protéger les travailleurs blessés et leur famille contre la perte de revenus et les coûts des soins médicaux et de la réadaptation.



World Health Organization Issues Cancer Prevention Challenge

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé un défi à tous les pays du monde, pour la prévention primaire des cancers d'origines environnementale et professionnelle.

Dans sa *Déclaration des Asturies : appel à l'action*, l'OMS a expliqué que « [d]e nombreux cancers provoqués par des expositions environnementales et professionnelles peuvent être évités. La prévention primaire – éviter les expositions responsables du cancer – est le seul moyen de prévention efficace. La prévention primaire évite la survenue du cancer. Elle sauve des vies et permet d'économiser des milliards de dollars ».

L'OMS a formulé un certain nombre de recommandations en matière de prévention du cancer, notamment l'organisation de campagnes de communication et d'éducation des populations, dans tous les pays, au sujet des causes environnementales et professionnelles du cancer et des stratégies de prévention. Elle a aussi demandé aux gouvernements d'adopter et d'appliquer des dispositions législatives visant à protéger les travailleur(euse)s et les populations, et aux entreprises de se conformer à l'ensemble des lois et règlements de chacun des pays, développé ou non, où elles mènent leurs activités.

Au Canada, l'exposition à des agents cancérigènes est toujours chose courante. Travaillant collectivement sous le nom de CAREX Canada, avec l'aide du financement de Santé Canada, des chercheurs canadiens ont créé une base de données en vue d'établir le profil d'environ 170 agents/expositions de nature cancérigène en milieu de travail, considérés comme hautement, potentiellement ou modérément prioritaires. En décembre 2010, 33 profils avaient été effectués, et on estime déjà que plus de 7 000 000 de Canadiens y sont exposés dans leur milieu de travail. L'exposition cancérigène la plus répandue est celle de la perturbation possible du rythme circadien chez les 2 800 000 Canadiens qui travaillent par quart.

Les agents/expositions cancérigènes entraînent des décès chez les travailleur(euse)s. Bien que les estimations varient à ce sujet, nombreux sont les chercheurs qui soutiennent qu'entre 8 et 16 % de tous les décès par cancer sont reliés au travail. À la lumière de ces estimations et des statistiques fournies par la Société canadienne du cancer, on croit qu'entre 2 256 et 4 512 Ontariens auraient perdu la vie en 2010, des suites d'un cancer d'origine professionnelle. Et encore, ces statistiques



Gaz comprimés



Matières inflammables et combustibles



Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves



Matières ayant d'autres effets toxiques



Matières infectieuses



Matières corrosives



Matières dangereusement réactives

alarmantes ne traduiraient pas toute l'ampleur des dégâts, si l'on tient compte de l'exposition répandue aux cancérigènes en milieu de travail.

À l'heure actuelle, tous les territoires de compétence canadiens exigent des employeurs qu'ils élaborent, mettent en place et maintiennent un programme d'éducation des travailleur(euse)s sur la manipulation sécuritaire des matières dangereuses. Des instructions concernant les composantes obligatoires des étiquettes et des fiches signalétiques de produits, ainsi que les effets possibles de ces derniers sur la santé ou la sécurité des travailleur(euse)s, de même qu'une formation sur les normes de sécurité au travail sont indispensables. L'employeur a la responsabilité générale de fournir toute l'information possible concernant les matières dangereuses utilisées, que ces renseignements proviennent des fournisseurs ou qu'ils relèvent de ceux que l'employeur a ou devrait avoir en sa possession. La tenue régulière d'ateliers d'éducation et de formation suffit largement à mener à bien cette tâche.

Pour obtenir plus de renseignements sur la formation au SIMDUT, visitez les sites suivants :

www.whsc.on.ca (Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses – en anglais seulement) ou

<http://www.cchst.ca/education/default.html> (Section Éducation et formation du site Web du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail).



Le Canada, pays délinquant

Par Laurie Kazan-Allen, Secrétaire international pour l'abolition de l'amiante. www.ibasecretariat.org/index.htm (en anglais seulement)

Le comportement scandaleux du Canada à la réunion de la Convention de Rotterdam, qui a eu lieu du 20 au 24, a été condamné par les délégué(e)s ayant assisté à cette attaque antidiplomatique et sans scrupule à la Convention, mais aussi par des journalistes et des organismes de la société civile du Canada et de l'étranger.

La volonté d'inclure l'amiante (blanc) aux produits inscrits à l'annexe de la Convention et de le soumettre à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause est à l'origine de la controverse. Les efforts visant l'inscription de l'amiante ont effectivement été défaits à deux reprises par le groupe pro-amiante mené par le Canada.

Depuis l'échec des pourparlers pour l'inscription de l'amiante à l'annexe, en 2008, la société civile s'est toutefois mobilisée, et l'hypocrisie de la position du gouvernement canadien a été mise au grand jour. Les citoyens canadiens se demandent encore pourquoi on retire l'amiante du Parlement du Canada et de la résidence du premier ministre d'un côté, mais que de l'autre, on le considère suffisamment sécuritaire pour l'exporter dans les pays en développement?

Les médecins, les experts en santé publique, les militants des droits de la personne et les syndicalistes canadiens ont donné leur appui à la campagne visant la fermeture des mines d'amiante et l'interdiction officielle de l'utilisation du matériau. Bien que, dans les faits, on n'utilise pratiquement plus l'amiante au Canada, aucune disposition législative n'a encore été adoptée pour interdire son utilisation.

Comme lorsque vient le temps de s'opposer aux avis de sa propre population, le Canada a décidé de laisser les autres se salir les mains lors de la réunion de la Convention de Rotterdam de 2011. Au cours du débat de la séance plénière du 21, 5 (3%) sur 143 se sont opposées à l'inscription de l'amiante à la liste des matières dangereuses, alors que le Canada s'est contenté de garder le silence. L'annonce du changement de position de l'Inde sur cette question, le 22, pays qui faisait pourtant partie des contestataires, a pavé la voie à de productives négociations pour convaincre d'autres dissidents de se rallier. Alors que l'on sentait clairement que le veto sur

l'inscription de l'amiante s'effritait, le Canada – l'éléphant silencieux dans la pièce – est sorti de l'ombre.

Lorsque le délégué canadien Davida déclarée **Canada n'était pas en position d'appuyer l'inscription de l'amiante à la liste de l'annexe et qu'il ne pouvait se joindre au consensus**, bien des délégations sont restées sans voix. Malgré les efforts acharnés déployés par la présidence, les délégués et les négociateurs, on n'a trouvé aucun moyen de sortir de cette impasse. Le représentant du Canada a continué à se montrer évasif dans la justification de son opposition et a répété que depuis plus de 30 ans, le Canada prônait activement l'utilisation sécuritaire et réglementée du chrysotile.

Les groupes pro-amiante, toujours prêts à semer le doute pour retarder l'introduction de restrictions commerciales, ont déclaré publiquement qu'il n'y avait pas suffisamment de données scientifiques prouvant hors de tout doute que l'exposition à l'amiante constituait un danger pour la santé humaine. Pourtant, des documents obtenus par le chercheur canadien, Ken, aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*, indiquent que Santé, ministère fédéral responsable de la santé de la population canadienne, ne doute plus des dangers de l'amiante pour la santé. Dans une note de service datant de 2006, Paul, fonctionnaire de Santé, écrivait:

«**Nous ne pouvons affirmer que l'amiante est sans danger** [...]. Santé estime que l'amiante devrait être inscrit à la liste des matières dangereuses [...]. [Santé reconnaît que] **la décision finale** [concernant la position du Canada par rapport à la Convention de Rotterdam] **ne sera pas prise uniquement à la lumière de facteurs de santé, mais aussi d'autres facteurs à considérer**».

Deux ans plus tard, la version provisoire d'une note de service de Santé faisait plus explicite à propos des dangers de

l'amiante:

«comité d'experts de Santé Canada a présenté un rapport confirmant que l'amiante comporte des risques pour la santé humaine. **La position actuelle de Santé consiste à considérer l'amiante comme un agent cancérigène pouvant causer le cancer du poumon et le mésothéliome**».

De toute évidence, les «facteurs à considérer» ont



empêché la délégation canadienne de suivre les recommandations de ses propres experts, le 24, puisqu'elle n'a pas modifié sa position et qu'elle a refusé de préciser ou d'expliquer son opposition catégorique à l'inscription de l'amiante à la liste des matières dangereuses. Parmi les autres délégations, la frustration était palpable. Le Groupe africain a même exprimé une grande déception à l'égard du comportement du Canada. Rappelant les coûts financiers et humains de la participation des délégations africaines à la réunion de Genève, le Groupe africain a directement accusé le Canada de l'échec des discussions sur l'amiante.

Dans un mouvement jusque-là sans précédent, un nombre important de délégations ont ratifié, le 24, une [déclaration sur l'amiante](#) exprimant leur déception à l'égard de l'impasse actuelle, soulignant le veto exercé par «un petit groupe de parties pour la troisième conférence de suite» et confirmant leur résolution à continuer la lutte pour l'inscription de l'amiante à l'annexe III. Malheureusement, la prochaine réunion de la Convention ne doit avoir lieu que dans deux ans, ce qui laisse tout le temps aux exportateurs d'amiante de vendre leur matière dangereuse aux populations mal informées.

Avant même que la poussière soulevée par la réunion de Genève n'ait eu le temps de retomber, le premier ministre confirmait son soutien à l'industrie canadienne de l'amiante en se rendant à Thetford pour célébrer la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale du Québec (24). Soulignons que Thetford est reconnue comme le cœur de l'industrie canadienne de l'amiante, et que la signification de cette visite officielle du premier ministre n'a pas échappé aux journalistes canadiens. L'un d'entre eux a d'ailleurs avancé qu'elle renforçait l'alliance politique du gouvernement avec l'industrie de l'amiante. Un résident de Thetford Mines, Réal Couture, qui a qualifié cette visite d'«», s'est dit très fier de l'industrie de l'amiante qui, à son avis, a beaucoup fait pour la santé économique de la région. Selon lui, et selon les retraités de la mine d'amiante qui s'étaient rassemblés dans un restaurant de la municipalité pour l'occasion, les risques sont exagérés et l'amiante peut être utilisé de manière sécuritaire s'il est convenablement manipulé. Une déclaration que l'on a déjà entendue ailleurs.

Le Canada a joué les fier-à-bras à Genève, mais il pouvait compter sur l'appui de grosses pointures de l'industrie de l'amiante. Parmi les groupes de lobbying présents à la



Conférence des parties (COP5), on comptait au moins 15 représentants de la Russie, de l'Ukraine, du Canada, du Kazakhstan, de l'Inde, du Brésil, du Mexique et du Vietnam. Les noms de leurs commanditaires forment ni plus, ni moins la liste des groupes de lobbying les plus célèbres de l'industrie internationale de l'amiante.

Groupes de lobbying pro-amiante présents à la COP

	Organisation	Délégués
Russie	International Chrysotile Alliance of Trade Union Organizations	2
Ukraine	Association ukrainienne de l'amiante	1
	Syndicat des travailleurs de la construction et de la fabrication de matériaux de construction	1
Canada	Institut du chrysotile	3
Kazakhstan	Confédération des employeurs	1
Inde	Asbestos Cement Products Manufacturers Association,	1
	India Asbestos Information Centre	1
Brésil	Fédération des travailleurs de la construction de São Paulo	1
	International Federation of Chrysotile Workers	1
	Institut brésilien de l'amiante	1
Mexique	Institut mexicain de l'amiante	1
Vietnam	Association nationale vietnamienne des fabricants de matériaux de couverture	1

Les groupes de lobbying internationaux de l'amiante sont réputés pour leur absence de scrupules. Pour contrôler les programmes nationaux sur l'amiante et nuire à l'introduction de dispositions législatives restreignant son utilisation, ils ont usé de manœuvres politiques douteuses, de brutalité industrielle, de malversations aux entreprises, de manipulation judiciaire, de mauvais usage des données scientifiques, d'abus des procédures juridiques et d'actes d'intimidation physique et professionnelle. Lors de la dernière réunion de Genève, ils ont atteint des sommets en se comportant de la pire manière qui soit. Le Canada aura finalement réussi à gagner le statut d'État délinquant et devrait donc être traité dorénavant comme tous les autres gouvernements ayant dépassé les limites du comportement attendu de toute société civilisée. Le 24 juin, on pouvait lire à la une d'un journal canadien que le Canada semblait résolu à construire son industrie sur le dos des plus démunis.

Une carte de surveillance des travailleurs exposés à l'amiante



Cet outil intéressant est une carte de surveillance médicale comportant des données sur l'exposition à l'amiante et sur les maladies professionnelles possibles. Tous les examens médicaux de surveillance du titulaire de la carte y sont inscrits, de même que les résultats et les plans de traitement envisagés. Les professionnels de la santé croient que ces cartes s'avéreront particulièrement utiles pour la surveillance des travailleur(euse)s de l'amiante à la retraite. Elle comporte des avantages pour les patients, mais aussi pour l'organisation finlandaise des soins de santé.

Le lancement de la carte a été annoncé au mois d'avril, lors d'un événement organisé par la Breathing Association (Association pour la santé pulmonaire), les regroupements de syndicats finlandais SAK et STTK, et des syndicats représentant les travailleur(euse)s des industries du métal, de l'électricité, du papier et de la construction.

Les experts estiment qu'environ 200 000 Finlandais auraient été exposés à l'amiante. Au moins 10 000 d'entre eux auraient succombé à une maladie associée à cette exposition, et dans les dernières années, on a évalué à environ une centaine, le nombre de décès par année de travailleur(euse)s ayant été exposés à l'amiante dans leur milieu de travail. À l'heure actuelle, le nombre de maladies graves associées à l'amiante atteint des sommets.

La majorité des travailleur(euse)s touchés ont été exposés à l'amiante dans les années 1960 et 1970,

dans le cadre d'un emploi dans un chantier de construction, un chantier naval, une centrale électrique ou des installations de fabrication, de réparation et d'entretien de véhicules. À cette époque, la Finlande possédait aussi son industrie de l'amiante, qui entraînait de graves risques pour la santé de ses travailleur(euse)s. L'utilisation, l'importation et le commerce de l'amiante sont interdits depuis 1994 dans ce pays. Concrètement, on avait déjà cessé d'utiliser l'amiante vers la fin de 1998, mais de temps à autre quelqu'un réussissait à obtenir un permis spécial des autorités pour en faire l'usage.

Étant donné qu'il peut s'écouler de 10 à 40 ans entre l'exposition à l'amiante et l'apparition d'une maladie qui lui est associée, il est souvent difficile de relier directement une maladie à une exposition antérieure. La carte de surveillance lancée dernièrement permettra de déceler plus facilement la véritable cause de toute maladie habituellement associée à l'amiante.

L'amiante tue toujours

Chaque année, l'amiante tue environ 100 000 personnes, et il continuera de le faire au cours des prochaines décennies.

L'Europe a interdit l'amiante, mais des millions de tonnes de cette substance sont encore présentes. Celle-ci doit être éliminée en toute sécurité!

On trouve de l'amiante partout: dans les bâtiments publics et privés, mais aussi dans les navires et dans les transports en commun.

L'élimination sûre de toutes les sources d'amiante doit constituer une priorité européenne.

L'Europe doit agir, et tout de suite! Ne transmettons pas le problème de l'amiante à nos petits-enfants!

Finnish Lung Association
EPA

Des syndicats, des organismes environnementaux et des organismes de justice sociale réunis autour d'une table ronde sur la Déclaration universelle des droits de la Terre

Par Dave Renaud, membre de la section locale 222 des TCA et président du Conseil régional de l'environnement des TCA de Durham.

Le 10 juin 2011, une première étape importante a été franchie à l'occasion de la Conférence bisannuelle des TCA sur l'environnement à Port Elgin. En effet, les TCA ont rassemblé autour d'une table ronde des représentant(e)s d'organismes du milieu syndical, de différents syndicats, d'organismes de justice sociale, d'organismes environnementaux et des Premières nations, afin de discuter de la *Déclaration universelle des droits de la Terre* et de son impact sur les travailleur(euse)s.

www.declarationuniverselledesdroitsdelaterre.org/fr/Accueil.html

Cette Déclaration a été adoptée par 35 000 personnes de partout dans le monde ayant assisté à la Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre, de Cochabamba, en Bolivie. Elle a pour objectif de compléter la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, de l'ONU, qui reconnaît les mêmes droits fondamentaux à tous les êtres humains, et ce, que leur pays ou gouvernement tente ou non de les en priver.

La *Déclaration universelle des droits de la Terre* est devenue un important point de mire pour les personnes de tous horizons qui travaillent à mettre fin aux changements climatiques.

Nick De Carlo a brisé la glace en demandant aux participant(e)s d'entamer une discussion fondamentale sur le rôle des travailleur(euse)s au sein de ce mouvement mondial pour l'environnement.

Je vous propose d'énumérer ici les principaux points soulevés par les participant(e)s à cette table ronde du 10 juin 2011.

Tony Clarke, directeur de l'institut Polaris, a souligné que les travailleur(euse)s ont déjà joué un rôle important dans la progression des changements climatiques affectant l'eau et l'air. Notre modèle industriel actuel affecte énormément notre planète, qu'il tue à petit feu, en plus de s'avérer inefficace. Nous devons modifier notre système économique et revoir nos habitudes d'utilisation des transports, des installations de production et des produits chimiques.

Andrea Harden-Donahue, responsable de la campagne pour l'énergie et la justice climatique du Conseil des Canadiens, a déclaré que les valeurs nous poussant de plus en plus à chercher à mener une vie agréable, à consacrer du temps à notre famille et à occuper un bon emploi, sans accumuler à tout prix une foule de biens matériels, sont importantes pour le respect des droits de la Terre. Il faut changer nos modes de vie de manière à mieux servir nos collectivités et les droits de la planète.

Irene Lanzinger, secrétaire-trésorière de la Fédération

du travail de la C.-B., a rappelé que l'emploi constitue une composante importante de la vie des membres des syndicats de son organisation, et que la Déclaration est un modèle des plus utiles pour la population. Selon elle, nous devons changer la façon de penser des populations et des organisations. Pour cela, il faut d'abord cesser de se croire supérieurs et de penser que nous pouvons utiliser les ressources de la Terre comme bon nous semble, et réaliser plutôt que nos destins sont tous interreliés. Nous devons changer notre façon de penser à tous les niveaux, ce qui représente un énorme défi.

Judith Marshall, responsable des affaires internationales du Syndicat des Métallos, a déclaré que le mouvement effréné et sans scrupule d'intensification des activités minières en vue d'alimenter le boom des marchés manufacturiers de la Chine et de l'Inde fait beaucoup de tort à notre environnement. Dans ce contexte, le respect des droits de la Terre ne se pose pas comme une évidence aux yeux des travailleur(euse)s. Les Métallos tentent d'éduquer leurs membres et de les sensibiliser au fait que les 350 dernières années de l'industrialisation ont grandement mis la Terre en péril.

David Lane, directeur de l'environnement de la T.Buck Suzuki Environmental Foundation SPTA-TCA, a déclaré que le mouvement syndical devait prendre les questions environnementales plus au sérieux, et notamment prioriser la protection de l'environnement. Il est d'avis que nous devons appuyer les campagnes controversées portant sur des sujets précis ainsi que certains des enjeux communautaires pour lesquels les organismes environnementaux luttent depuis longtemps.

Keith Newman, directeur de la recherche pour le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier, a indiqué qu'il faut à tout prix éviter de nous laisser emporter par un modèle de maximisation des profits sans égard pour la pollution, les droits et conditions des travailleur(euse)s ou l'environnement, même si nous avons besoin d'une économie préconisant un taux d'emploi élevé. Il a rappelé qu'il est toujours possible de se doter d'un système économique à faible impact sur l'environnement.

Gavin McGarrigle, membre des TCA, a affirmé qu'il faut s'attaquer à un problème fondamental profondément ancré au sein des milieux syndicaux, qui est celui du manque d'appui de nos propres membres. Selon lui, nous devons réussir à unir travailleur(euse)s et environnementalistes pour arriver à renverser les intérêts commerciaux prédominants. Dans le cas contraire, les changements environnementaux feront en sorte que les riches pourront continuer à s'en tirer en achetant des crédits carbone, et que les pauvres seront laissés pour compte, ce qui créera une résistance à tout



changement positif, au bout du compte.

Roger Rashi, du *Journal des alternatives*, était parmi les participant(e)s de la Conférence de Cochabamba. Il a indiqué que 90 % d'entre eux étaient des personnes ordinaires provenant de régions rurales, dont le mode de vie est menacé par les changements climatiques. Il est d'avis que les syndicats doivent s'allier à l'ensemble des organismes de justice sociale sur trois fronts : les salaires, les avantages sociaux et les conditions d'emploi; la justice sociale, la culture et l'environnement, ainsi que la lutte pour la création d'emplois écologiques par la réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Selon Carolyn Unsworth, membre du Hospital Employees Union (syndicat des employés de milieux hospitaliers) (SCFP) de la C.-B., il existe un lien évident entre la santé d'une société et celle de son environnement. Les travailleur(euse)s en milieu hospitalier le constatent fréquemment et sont très bien placés pour signaler les changements importants à effectuer.

Gideon Forman, membre de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME), a indiqué que nous devons apporter des modifications immédiates à notre mode de vie pour parvenir à renverser les changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il croit que nous devons dresser des plans concrets que le public pourra adopter et comprendre, et lutter contre le mouvement de la droite politique qui cherche à nuire à l'avancement de certaines questions, comme celle de la *Loi sur l'Énergie verte de l'Ontario*.

Pour Clayton Thomas-Muller, responsable de la campagne sur les sables bitumineux du Indigenous Environmental Network (Réseau autochtone pour l'environnement – IEN), qui représente quelque 250 collectivités autochtones du Canada, d'ici 2016, une personne de la population active sur quatre sera autochtone, 75 % de la population autochtone aura moins de 30 ans, et 55 % moins de 25 ans. L'industrie minière canadienne s'est introduite dans des terres en litige, en plus de repousser les limites écologiques de notre planète et de mettre à rude épreuve les gains juridiques obtenus par les peuples autochtones en ce qui concerne le contrôle des terres. Il est urgent que les peuples autochtones, les syndicats et les organismes sociaux se concertent afin d'établir des stratégies pour une société juste et durable, exempte de racisme environnemental.

Annie Labaj, directrice des Affaires internationales des TCA, a exprimé son appui à la Déclaration. Elle a rappelé que les travailleur(euse)s souhaitent obtenir des emplois mieux rémunérés et qu'il s'agit d'une partie de notre problème de surconsommation. Elle a indiqué que nous devons veiller à ce que les travailleur(euse)s comprennent toute la pertinence de protéger une planète qui n'hésite pas à se montrer impitoyable lorsqu'elle est négligée.

Selon Louise Casselman, du Fonds de justice sociale de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), les attaques portées à l'encontre de la protection de l'environnement affectent directement les travailleur(euse)s de la fonction publique chargés du maintien du cadre de réglementation en cette matière. Elle a rappelé que les changements climatiques obligeront 250 millions de personnes à se déplacer, ce qui représente une charge écrasante pour le mouvement syndical. Nous devons réagir pour enrayer ces problèmes environnementaux qui menacent tous les aspects de nos vies.

Sherry Hillman, présidente du comité sur l'environnement du Conseil des TCA, a exprimé son appui à la Déclaration, vu son importance pour l'éducation de nos dirigeant(e)s et de nos membres sur les véritables enjeux environnementaux. Elle a rappelé que les syndicats ont le devoir de défendre les droits de tout un chacun.

Andrea Peart, responsable du service national Environnement, santé et sécurité du Congrès du travail du Canada, a affirmé qu'il s'agit là d'un outil utile susceptible de nous aider à trouver des solutions s'éloignant des pièges habituels. Notre système économique ne tourne pas rond, et nous pourrions servir de catalyseurs à certains changements positifs, si nous réussissions à mobiliser et à sensibiliser la population. À l'heure actuelle, 85 % des Canadiens conviennent qu'il est néfaste d'accorder trop d'attention à l'économie et qu'il serait préférable d'être plus en harmonie avec la nature.

Nick De Carlo, membre des TCA, a tenu à ajouter que les causes de la crise économique et de la crise environnementale actuelles sont les mêmes et qu'elles relèvent d'une économie de marché (capitalisme) mondialisatrice. Il devrait être aisé de faire le lien entre les deux crises, mais le mode de vie des travailleur(euse)s est malheureusement défini par le système qui leur permet de gagner leur vie. Lorsque vient le moment de remettre en question ce système, parce qu'il menace notre environnement et nos droits de travailleur(euse)s, notre dépendance à son égard pour le maintien de notre mode de vie nous lie les mains. Il faudra donc élaborer une stratégie pour remplacer ce système axé sur le capitalisme et sur les besoins par un modèle susceptible d'améliorer notre niveau de vie et de protéger notre environnement.

En tant qu'observateur à cette table ronde du 10 juin, j'ai été très intrigué par les nombreuses opinions et idées différentes qui ont été exprimées par les représentant(e)s des organisations en présence. À mon avis, la *Déclaration universelle des droits de la Terre* soulève les plus grands défis auxquels notre monde actuel fait face, et bien plus encore les générations qui nous suivront. Attardez-vous un peu sur ce que vous venez de lire et faites plus : *prenez les responsabilités qui vous incombent*, car nous faisons tous partie des solutions capables d'assurer la durabilité de notre planète.

Une exposition régionale d'œuvres d'art sur le travail et l'environnement organisée par les sections locales 200 et 444 des TCA

L'exposition d'œuvres d'art et l'encan silencieux ont remporté un franc succès!



Une trentaine d'élèves des écoles secondaires du comté-Essex ont fait don des œuvres qu'ils ont créées sur les thèmes du travail, de l'environnement ou de la combinaison des deux. Ces œuvres ont été exposées au public dans le centre commercial de la localité, le Devonshire, pendant trois semaines, afin de permettre à la population de prendre connaissance du talent de ces jeunes et de mettre une enchère sur l'œuvre de leur choix, dans le cadre d'une campagne de financement au profit des écoles secondaires participantes.

Les fonds ainsi amassés ont été versés dans une proportion de 75% aux écoles secondaires, et dans une proportion de 25% à l'organisme environnemental qui a reçu la majorité des votes des élèves artistes.

On a recueilli plus de 1\$ au profit des écoles secondaires du comté, et versé plus de 300\$ à la Fondation David, l'organisme environnemental

choisi pour recevoir la portion des fonds amassés par la vente aux enchères.

Grâce à la générosité des deux sections locales de notre syndicat, les deux artistes qui ont remporté la première place ont reçu une somme de 500\$ chacun, lors d'un gala soulignant le travail et le talent de tous les élèves, au centre historique et culturel Mackenzie, situé dans le quartier Vieuxde Windsor, Ontario.

Un premier gagnant était choisi par un jury de trois personnalités artistiques du milieu: Susan-Smith, professeure en arts visuels, et Rod, professeur de sculpture à l'Université de Windsor, de même que Frank, retraité de la section locale des TCA et artiste régional dont la réputation n'est plus à faire.

Maryde l'école secondaire Holya remporté le Prix du jury pour son œuvre intitulée *Window pain*, et Barbarade l'école secondaire F.J.s'est mérité le Prix des pairs pour *Monarch Butterflies*.

Ce grand événement de coopération communautaire a bénéficié du concours de deux sections locales, de juges de la scène artistique, du centre commercial local et de trois conseils scolaires: le Greater Essex County District School Board (Conseil scolaire de district du grand comté d'Essex), le Windsor Essex Catholic District School Board (Conseil scolaire catholique du district de Windsor-Essex) et le Conseil scolaire de district des écoles francophones du Sud-Ouest.



Prix des pairs



Prix du jury

Le comité mixte sur l'environnement en milieu de travail de la section locale 444 des TCA et sa
JOURNÉE CHRYSLER POUR LES ENFANTS
à l'usine de montage Chrysler de Windsor



C'est le 25 juin dernier qu'a eu lieu la deuxième édition de la grande fête soulignant le concours annuel sur l'environnement organisé par le comité mixte sur l'environnement en milieu de travail de la section locale 444 des TCA, à l'usine de montage Chrysler de Windsor, au grand bonheur des enfants de nos membres. Ces derniers ont d'ailleurs présenté 43 projets d'arts plastiques sur le thème de l'environnement (l'utilisation d'un ordinateur était interdite), tous plus impressionnants les uns que les autres. Mentionnons, entre autres, la participation du jeune Jesse Mercier (6 ans) qui a présenté un moulin à vent fabriqué à même les retailles de bois provenant de rénovations effectuées à la résidence familiale par son père. Au lieu de tenter de désigner un seul gagnant, nous avons décidé d'organiser une grande fête pour célébrer la participation de tous les jeunes à notre concours. Plus d'une centaine de personnes se sont entassées dans notre auditorium avec famille et enfants. Toutes les œuvres étaient exposées, et les jeunes artistes ont eu droit à une expérience environnementale présentée par Richard St-Denis, du comité mixte sur l'environnement en milieu de travail de la section locale 444. Plusieurs jeunes y ont pris part activement et ont ainsi pu acquérir des connaissances sur la conservation de l'eau et la prévention de la pollution. Nous avons également remis un certificat et un sac-cadeau (fait de papier recyclé) à chacun(e) des jeunes participant(e)s, en plus de leur offrir un goûter et des rafraîchissements pour clore l'événement. Enfin, avant de quitter l'usine, tous ont pu jeter un œil à notre Dodge Caravan fabriquée sur mesure pour les services de police de Windsor. Difficile de dire qui, des adultes ou des enfants, ont le plus apprécié ce dernier privilège!



Des citernes pluviales pour prévenir le cancer



C'est le 20 juin 2011 que s'est tenue la deuxième grande vente de citernes pluviales de la saison, organisée par le Conseil régional de l'environnement des TCA de Durham et le comité sur l'environnement de la section locale 222 des TCA. L'événement a eu lieu à la section locale 222 des TCA à Oshawa, et tous les fonds amassés ont été versés à diverses initiatives pour la prévention du cancer dans la région de Durham.

Lors de la première vente du 20 avril, le Conseil de l'environnement avait vendu plus de 550 citernes et a créé un tel engouement qu'il n'a eu aucune difficulté à vendre quelque 320 citernes de plus à la deuxième édition. Au total, il a amassé plus de 8 500 \$ au profit des initiatives régionales en matière de prévention du cancer. « Nous n'aurions pu y arriver sans le précieux soutien de nos consœurs et confrères », a déclaré Dave Renaud, président du Conseil régional de l'environnement des TCA de Durham. « Nous les remercions de tout cœur d'avoir fait connaître la date de notre deuxième vente de citernes par bouche-à-oreille. C'est à eux que nous devons notre réussite ».

Les citernes pluviales en question sont offertes par le Conseil de l'environnement au coût de **50 \$ chacune** (taxes incluses) alors qu'elles se détaillent à environ 140 \$ en magasin. D'une capacité de 220 litres, elles sont dotées de tout l'équipement habituel, soit d'une moustiquaire, d'un robinet et d'une conduite de trop-plein.

L'eau de pluie recueillie par les citernes pluviales est parfaite pour le jardinage et présente des avantages environnementaux et financiers indéniables.

Appuyez la prévention du cancer en visitant www.rainbarrel.ca/oshawa (en anglais seulement) afin de réserver votre citerne pluviale pour le printemps prochain.



(*Nanowerk News*) En collaboration avec les universités d'East Anglia, de York et de Nottingham, et à l'aide de matériaux nanotechnologiques 100 000 fois plus petits que l'épaisseur d'un cheveu humain, des chercheurs tentent de canaliser l'impressionnante quantité d'énergie dégagée par le Soleil pour produire un combustible propre.

Ils ont présenté leurs travaux lors de l'exposition scientifique estivale de 2011 organisée par la Royal Society, qui a débuté le 5 juillet 2011.

Les membres d'un consortium de l'université d'East Anglia ont déjà trouvé le moyen de produire de l'hydrogène à partir de l'eau. Leur procédé révolutionnaire pourrait transformer l'industrie automobile en donnant naissance aux premières voitures fonctionnant à l'hydrogène plutôt qu'à un combustible fossile.

Actuellement, les chercheurs souhaitent utiliser le même procédé pour trouver des solutions de rechange à d'autres combustibles et matières premières biologiques, notamment pour transformer le méthane en méthanol liquide, et le dioxyde de carbone en monoxyde de carbone.

Le potentiel énergétique du Soleil est impressionnant. Une seule heure d'exposition à la lumière du Soleil pourrait suffire à combler les besoins énergétiques annuels du monde entier, on s'étonne alors que personne n'ait encore utilisé cette source d'énergie pour fabriquer du carburant.

La professeure Wendy Flavell, du Photon Science Institute de l'université de Manchester, et ses collègues, travaillent à la création d'un nanodispositif utilisant des points quantiques, soit des regroupements minuscules de matériau semi-conducteur, pour absorber la lumière solaire.

Lorsque la lumière est absorbée, des conducteurs de courant électrique sont créés. Ceux-ci, en se combinant aux molécules catalytiques greffées à la surface des points, produisent un nouveau carburant, par exemple de l'hydrogène à partir de l'eau. La professeure Flavell soutient que notre astre solaire fournit beaucoup plus d'énergie que nous n'en avons besoin, mais que nous l'utilisons de manière très inefficace.

« Afin de faire une meilleure utilisation de la

ressource fantastique que nous offre le Soleil, nous devons arriver à créer du carburant solaire qui puisse être entreposé, livré et utilisé au besoin ».

« Jusqu'ici, la majeure partie de l'hydrogène produit a été obtenu de combustibles fossiles, et nous savons que ces derniers ne dureront pas toujours. C'est la raison pour laquelle il est si important de tenter de produire de l'énergie à partir de sources renouvelables ». « L'une des principales questions à se poser est la suivante : que faire lorsque le Soleil se couche? Lorsque nous parviendrons à entreposer l'énergie solaire canalisée au cours de la journée, nous disposerons de stocks d'énergie suffisants pour nos activités nocturnes ».

« Il s'agit d'une première étape en vue de s'approprier la vaste puissance énergétique du Soleil et de l'utiliser pour satisfaire les besoins en carburant de nos sociétés ».

Lors de l'exposition, la professeure Flavell et son équipe ont présenté une carte du monde

interactive pour montrer aux enfants et aux visiteurs l'impressionnante quantité d'énergie produite par le Soleil.

<http://royalsociety.org/images/sseflash/renewable%20energy%20quiz.swf> (en anglais seulement)

Les visiteurs ont également eu la chance de voir les points quantiques à l'œuvre et de constater la simplicité avec laquelle, en modifiant leur taille, les chercheurs arrivent à faire varier la couleur qu'ils absorbent ou produisent.

Les chercheurs ont également exposé une photopile produisant de l'hydrogène directement à partir de l'électricité générée, en plus de proposer aux participants de faire l'essai de voitures de course propulsées par énergie solaire ou par hydrogène.

Le professeur Chris Pickett de l'université d'East Anglia soutient que la création de dispositifs catalytiques absorbant l'énergie solaire à l'aide de points quantiques ou la création de matériaux photovoltaïques produisant des combustibles synthétiques à partir d'eau ou de dioxyde de carbone ne constitue, ni plus, ni moins qu'une forme de photosynthèse artificielle.



Qu'est-ce que le stress thermique?

De nombreux membres des TCA passent une partie de leur vie active ou de leur journée de travail dans un environnement chaud. Dans les milieux de travail, comme les fonderies, les installations de coulage, les aciéries, les installations d'assemblage, les usines de composantes, les blanchisseries, les cuisines, les chantiers de construction et les pâtisseries-boulangeries, entre autres – les travailleur(euse)s ont souvent à subir la chaleur. Ces conditions de travail particulières comportent des risques pour leur santé et leur sécurité, surtout en période estivale.

Le travail dans un environnement chaud met le système de refroidissement de notre corps à rude épreuve. La température et l'humidité élevées exercent des pressions sur la capacité de notre corps à se refroidir et favorisent l'apparition de signes de malaises thermiques auxquels il faut prêter une attention particulière dans les périodes de canicule. Les trois principales maladies dues à la chaleur sont les suivantes : les crampes de chaleur, l'épuisement par la chaleur et le coup de chaleur qui peut s'avérer mortel dans certains cas.

Quatre facteurs environnementaux influent sur le degré de stress subi par le travailleur exposé à un milieu de travail chaud : la température, l'humidité, la chaleur rayonnante (comme celle du soleil ou d'une chaudière) et le degré de ventilation.

Certaines caractéristiques personnelles, comme l'âge, le poids, la condition physique, l'état de santé et la capacité d'acclimatation à la chaleur, influent aussi sur le degré de stress thermique.

Comment notre corps combat-il la chaleur?

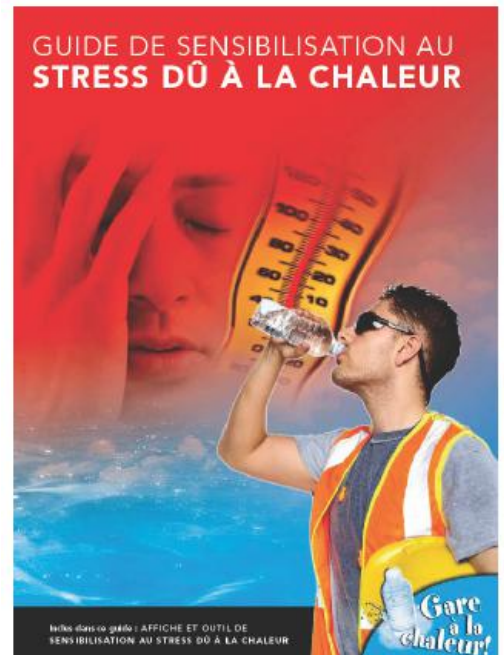
Le corps humain réagit aux élévations de la température externe en activant la circulation sanguine à la surface de la peau, ce qui augmente la température de cette dernière et lui permet de faire passer l'excès de chaleur à l'extérieur. Toutefois, lorsque les muscles sont sollicités par des tâches physiques, il y a moins de sang disponible pour remonter à la surface de la peau et libérer la chaleur.

La sudation constitue aussi un bon moyen pour le corps humain de stabiliser sa température interne lorsqu'il fait chaud. Cependant, elle n'est efficace que si le taux d'humidité est suffisamment faible pour permettre l'évaporation de la sueur, et que les fluides et les minéraux perdus sont adéquatement remplacés. Soulignons que les travailleur(euse)s de plus de 40 ans doivent se montrer plus vigilants en période de chaleur, en raison de leur capacité de sudation réduite avec l'âge.

Malgré ces stratégies de refroidissement, il arrive que le corps humain ne réussisse pas à libérer la chaleur excédentaire et qu'il l'emmagasine. Dans ces cas, la température interne monte en flèche, entraînant avec elle le rythme cardiaque. Plus le corps emmagasine de chaleur, plus le travailleur aura de la difficulté à se concentrer. Il peut même devenir irritable ou malade, et il arrive qu'il n'ait plus envie de boire quoi que ce soit. L'étape suivante est souvent l'évanouissement, et même le décès, à la limite, si le travailleur n'est pas éloigné de la source de stress thermique.

Les dangers du stress thermique et leurs symptômes

Le **rash causé par la chaleur**, ou « éruptions cutanées dues à la chaleur », survient dans un environnement chaud et humide, lorsque la sueur ne peut s'évaporer à la surface de la peau. Lorsqu'il s'aggrave ou qu'il s'infecte, le rash causé par la chaleur peut être désagréable au point de nuire au sommeil et



au rendement du travailleur ou, dans les cas extrêmes, de le rendre temporairement ou totalement invalide. Le rash peut être évité par une simple période de repos dans un endroit frais, pour permettre à la peau de sécher.

Les **crampes de chaleur** sont de douloureux spasmes musculaires qui surviennent lorsqu'un(e) travailleur(euse) boit de grandes quantités d'eau sans toutefois songer à compenser ses pertes en minéraux. Les muscles les plus fatigués – ceux qu'il utilise pour effectuer son travail – sont généralement les plus vulnérables à ce type de crampes. Celles-ci peuvent survenir pendant ou après les heures de travail, et on peut les soulager par l'administration d'une solution saline par la bouche ou même par intraveineuse, pour un soulagement plus rapide et lorsqu'un professionnel de la santé le juge nécessaire.

L'**épuisement par la chaleur** résulte de la perte de liquide, par sudation, et survient lorsqu'un(e) travailleur(euse) ne boit pas suffisamment, omet de remplacer les minéraux perdus ou les deux. Le travailleur épuisé par la chaleur sue toujours, mais il ressent une faiblesse extrême, de la fatigue, des étourdissements, des nausées ou des maux de tête. Sa peau devient moite et froide, son teint peut pâlir ou rougir, et sa température corporelle est normale ou légèrement élevée. Dans ces cas, le traitement est relativement simple. Le travailleur doit prendre du repos dans un endroit frais et boire une solution d'électrolytes (du type de celles consommées par les athlètes pour restaurer rapidement leur réserve de potassium, de calcium et de magnésium). Dans les cas plus graves où le travailleur vomit ou s'évanouit, il faut consulter un médecin qui pourra lui administrer un traitement plus complexe ou plus long.

La **fatigue due à la chaleur** résultant d'une exposition prolongée à la chaleur affecte la coordination, la vigilance et le rendement du travailleur qui en souffre. L'affluence d'une grande quantité de sang en périphérie du corps en laisse très peu pour les muscles. Le travailleur sent alors sa force décliner subitement et la fatigue le gagner plus tôt que d'habitude. C'est dans ces périodes de fatigue qu'il est le plus susceptible d'avoir un accident. Effectivement, on a constaté que le nombre d'accidents augmentait chez les conducteurs de machinerie lourde lorsqu'ils travaillent dans un environnement chaud.

L'**évanouissement ou la syncope due à la chaleur** peut frapper le travailleur non acclimaté à un environnement chaud où il doit rester debout longtemps sans se déplacer. En règle générale, il revient rapidement à lui après s'être étendu pendant une courte période. Le fait de se déplacer un peu, plutôt que de rester debout immobile, réduit généralement les risques d'évanouissement.

Le **coup de chaleur** est le problème de santé le plus grave guettant les travailleur(euse)s dont le milieu de travail est chaud. Il survient lorsque le régulateur interne de la température du corps ne parvient plus à fonctionner correctement. La sudation cesse alors, et le corps ne peut plus se débarrasser de la chaleur excédentaire.

Parmi les symptômes du coup de chaleur, on retrouve :

- la confusion mentale, le délire, la perte de conscience, les convulsions ou le coma;
- une température corporelle égale ou supérieure à 41 °C;
- une peau sèche et chaude qui peut être rouge, pâle par endroits ou bleuâtre. **Le travailleur victime d'un coup de chaleur peut mourir s'il n'est pas traité rapidement.** En attendant l'assistance médicale requise, il faut le retirer dans un endroit frais et tremper ses vêtements d'eau fraîche. Il faut également l'éventer vigoureusement pour l'aider à se rafraîchir.

Calculatrice pour le facteur humidex (en anglais seulement) :

http://www.ohcow.on.ca/menuweb/heat_stress_calculator.htm

Comment gérer le stress thermique

Peu de milieux de travail utilisent des procédés dégageant de la chaleur, mais cette dernière peut quand même nuire à la santé des travailleur(euse)s. Dans les milieux de travail où les chaleurs estivales affectent les travailleur(euse)s, il est judicieux d'établir un plan d'intervention en cas de chaleur excessive. Il s'agit, ni plus, ni moins que d'un programme simplifié de gestion du stress thermique, lequel devrait prévoir les critères ou « conditions » qui déclencheront sa mise en application, notamment certaines conditions environnementales ou météorologiques :

- un humidex égal ou supérieur à 35;
- un avis d'Environnement Canada sur l'humidex (lorsque la température de l'air excède 30 °C et que l'humidex est supérieur à 40);
- un avertissement météo d'Environnement Canada;
- une vague de chaleur (trois jours ou plus de températures atteignant ou dépassant les 32 °C);
- une alerte au smog émise par le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

En règle générale, les plans d'intervention en cas de chaleur excessive devraient être vigoureux du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année.

Les sites Web suivants présentent de l'information sur l'humidex, les avertissements météo et les alertes au smog :

Environnement Canada – Conditions atmosphériques et météorologie

<http://www.ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=FDf98F96-1>

Environnement Canada – Météo

http://www.meteo.gc.ca/canada_f.html

Qualité de l'air Ontario – Alertes au smog (là où des données sont enregistrées)

<http://www.qualitedelairontario.com/>

Centres de santé des travailleur(euse)s de l'Ontario

(OHCOW) – Plan d'intervention axé sur l'humidex

<http://www.ohcow.on.ca/menuweb/hhrplan.pdf> (en anglais seulement)
[100 Kb]

Source : Centres de santé des travailleur(euse)s de l'Ontario (OHCOW) – Plan d'intervention axé sur l'humidex, <http://www.ohcow.on.ca/menuweb/hhrplan.pdf> (en anglais seulement)

Humidex 1 – Travail physique modéré, travailleur(euse) non acclimaté(e) OU travail physique intense, travailleur(euse) acclimaté(e)	Mesures	Humidex 2 – Travail physique modéré, travailleur(euse) acclimaté(e) OU travail physique léger, travailleur(euse) non acclimaté(e)
25-29	Fournir de l'eau aux travailleur(euse)s, « au besoin »	32-35
30-33	Afficher un avis d'alerte au stress thermique Encourager les travailleur(euse)s à boire beaucoup d'eau Enregistrer la température et l'humidité relative toutes les heures	36-39
34-37	Afficher un avis d'alerte au stress thermique Aviser les travailleur(euse)s qu'ils doivent boire beaucoup d'eau Veiller à ce que les travailleur(euse)s sachent reconnaître les symptômes des divers maux dus à la chaleur	40-42
38-39	Accorder une pause de 15 minutes par heure Fournir de l'eau suffisamment fraîche (10 à 15 °C) Obliger les travailleur(euse)s à boire au moins une tasse d'eau (240 ml) toutes les 20 minutes Demandez de l'assistance médicale pour les travailleur(euse)s qui présentent des symptômes de maux dus à la chaleur	43-44
40-42	Accorder une pause de 30 minutes par heure, en plus des autres mesures énumérées précédemment	45-46*
43-44	Si possible, accorder une pause de 30 minutes par heure, en plus des autres mesures énumérées précédemment Si une période de repos de 75 % n'est pas possible, cesser les travaux jusqu'à ce que l'humidex descende à 42 °C ou moins	47-49
45 ou plus	Cesser les travaux jusqu'à ce que l'humidex descende à 44 °C ou moins	50* et plus

Mise à jour des cours de santé et de sécurité au travail

Notre Service de l'éducation, en collaboration avec notre Service de la santé et de la sécurité, a toujours offert aux membres, dont la convention collective prévoit des congés-éducation payés (CEP), une variété de cours de formation d'une semaine sur diverses questions touchant la santé, la sécurité au travail ou l'environnement.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons récemment mis à jour et modifié trois cours financés par le Fonds de formation en santé et sécurité des TCA à notre programme des CEP.

Les trois cours en question portent sur l'ergonomie, les substances toxiques et le stress au travail et visent à démystifier les tenants et aboutissants de ces questions cruciales de santé

et de sécurité. Les participant(e)s y exploreront des méthodes d'enquête en milieu de travail, des stratégies de négociation et des droits légaux pouvant réduire ou éliminer les dangers en milieu de travail.



Ces cours permettront aux dirigeant(e)s et aux militant(e)s syndicaux de gagner en vigilance et en connaissance sur les moyens de travailler activement à créer un milieu de travail et un environnement plus sécuritaires et

plus sains.

Rendez-vous à la section « Éducation » du site Web du Syndicat national des TCA pour obtenir de plus amples renseignements et pour consulter le calendrier des cours.



Le saviez-vous?

Saviez-vous que le Service de la santé et de la sécurité du Syndicat national des TCA offre des fiches d'information sur une variété de questions touchant les travailleur(euse)s?

On y retrouve de tout, des risques courus par les travailleur(euse)s du secteur de l'hôtellerie en contact avec les punaises de lit (*Bed Bugs* dans la section « Environment Fact Sheets ») aux dangers des isocyanates (sous « Hazardous Substances »). Pour consulter ou télécharger les fiches, rendez-vous sur notre site Web au www.caw.ca ou allez directement au www.caw.ca/en/8307.htm (fiches en anglais seulement).